REPUBLIQUE FRANCAISE

24070086400095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT **cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche**

POSTE COMPTABLE : **CFP de Bourg Saint Andeol**

SERVICE PUBLIC LOCAL
cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I.Informations générales
p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget
p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.23 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.24 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.25 A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.26 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.27 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.28 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.29 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.30 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp	X	
p.31 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	X	
p.33 A6 - Etat des charges transférées	X	
p.34 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.35 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.36 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.37 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.38 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.39 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.40 B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.41 B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.42 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.43 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.44 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.46 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.47 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.48 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.49 D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 340 500,00	1 340 500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 340 500,00	1 340 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	806 100,00	806 100,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	806 100,00	806 100,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 146 600,00	2 146 600,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	49 700,00	0,00	47 300,00		47 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 000,00	0,00	46 100,00		46 100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		92 700,00	0,00	93 400,00		93 400,00
66	Charges financières	53 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	511 000,00		511 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**145 700,00**	**0,00**	**654 400,00**		**654 400,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*223 300,00*		*380 100,00*		*380 100,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*471 000,00*		*306 000,00*		*306 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***694 300,00***		***686 100,00***		***686 100,00***
TOTAL		840 000,00	0,00	1 340 500,00		1 340 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 340 500,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	630 000,00	0,00	1 181 000,00		1 181 000,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	18 500,00		18 500,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		655 000,00	0,00	1 199 500,00		1 199 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**655 000,00**	**0,00**	**1 199 500,00**		**1 199 500,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*185 000,00*		*141 000,00*		*141 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***185 000,00***		***141 000,00***		***141 000,00***
TOTAL		840 000,00	0,00	1 340 500,00		1 340 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 340 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	545 100,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	106 800,00	0,00	219 100,00		219 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00	0,00	211 000,00		211 000,00
Total des dépenses d'équipement		406 800,00	0,00	430 100,00		430 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	235 000,00		235 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		230 000,00	0,00	235 000,00		235 000,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**636 800,00**	**0,00**	**665 100,00**		**665 100,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*185 000,00*		*141 000,00*		*141 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*112 500,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***297 500,00***		***141 000,00***		***141 000,00***
TOTAL		934 300,00	0,00	806 100,00		806 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**806 100,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		120 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	7 500,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		7 500,00	0,00	0,00		0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**		**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**127 500,00**	**0,00**	**120 000,00**		**120 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*223 300,00*		*380 100,00*		*380 100,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*471 000,00*		*306 000,00*		*306 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*112 500,00*		*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***806 800,00***		***686 100,00***		***686 100,00***
TOTAL		934 300,00	0,00	806 100,00		806 100,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**806 100,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**545 100,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	47 300,00		47 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 100,00		46 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	511 000,00	0,00	511 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	306 000,00	306 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		380 100,00	380 100,00
Dépenses d'exploitation - Total		**654 400,00**	**686 100,00**	**1 340 500,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 340 500,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	141 000,00	141 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	235 000,00	0,00	235 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	219 100,00	0,00	219 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	211 000,00	0,00	211 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**665 100,00**	**141 000,00**	**806 100,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**806 100,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 181 000,00		1 181 000,00
74	Subventions d'exploitation	18 500,00		18 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	141 000,00	141 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	**1 199 500,00**	**141 000,00**	**1 340 500,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 340 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	120 000,00	0,00	120 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		306 000,00	306 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		380 100,00	380 100,00
	Recettes d'investissement - Total	**120 000,00**	**686 100,00**	**806 100,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	806 100,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	**49 700,00**	**47 300,00**	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)		0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		0,00	
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	6 000,00	
611	Sous-traitance générale	10 000,00	15 000,00	
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	4 600,00	0,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		0,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
617	Etudes et recherches		0,00	
618	Divers		0,00	
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions		0,00	
6251	Voyages et déplacements		400,00	
6261	Frais d'affranchissement		0,00	
6262	Frais de télécommunications		0,00	
627	Services bancaires et assimilés		0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		0,00	
6287	Remboursements de frais	4 100,00	5 900,00	
6288	Autres	10 000,00	10 000,00	
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00	
6378	Autres taxes et redevances		0,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**43 000,00**	**46 100,00**	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	43 000,00	46 100,00	
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	
65	**Autres charges de gestion courante**		**0,00**	
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**92 700,00**	**93 400,00**	
66	**Charges financières (b)(8)**	**53 000,00**	**50 000,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	53 000,00	50 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		0,00	
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**511 000,00**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		511 000,00	
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**145 700,00**	**654 400,00**	
023	***Virement à la section d'investissement***	***223 300,00***	***380 100,00***	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	***471 000,00***	***306 000,00***	
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*471 000,00*	*306 000,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**694 300,00**	**686 100,00**	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati***		***0,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***694 300,00***	***686 100,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**840 000,00**	**1 340 500,00**	

	+
RESTES A REALISER 2019 (13)	**0,00**
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 340 500,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**0,00**	
70	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar**	**630 000,00**	**1 181 000,00**	
70121	Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau		511 000,00	
704	Travaux	40 000,00	40 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	590 000,00	630 000,00	
74	**Subventions d'exploitation**	**25 000,00**	**18 500,00**	
741	Primes d'épuration	25 000,00	18 500,00	
748	Autres subventions d'exploitation		0,00	
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		0,00	
7588	Autres		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**655 000,00**	**1 199 500,00**	
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	
778	Autres produits exceptionnels		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**655 000,00**	**1 199 500,00**	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (8)***	***185 000,00***	***141 000,00***	
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci*	*185 000,00*	*141 000,00*	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat***		***0,00***	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***185 000,00***	***141 000,00***	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**840 000,00**	**1 340 500,00**	

	+
RESTES A REALISER 2019 (10)	**0,00**
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 340 500,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**		**0,00**	
2031	Frais d'études		0,00	
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**106 800,00**	**219 100,00**	
2151	Installations complexes spécialisées		0,00	
21532	Réseaux d'assainissement	106 800,00	219 100,00	
21562	Service d'assainissement		0,00	
21751	Installations complexes spécialisées		0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**300 000,00**	**211 000,00**	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	300 000,00	211 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	**406 800,00**	**430 100,00**	
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**230 000,00**	**235 000,00**	
1641	Emprunts en euros	230 000,00	235 000,00	
	Total des dépenses financières	**230 000,00**	**235 000,00**	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**636 800,00**	**665 100,00**	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (7)***	***185 000,00***	***141 000,00***	
	Reprises sur autofinancement antérieur	***185 000,00***	***141 000,00***	
13913	*Départements*	*185 000,00*	*141 000,00*	
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***112 500,00***	***0,00***	
217532	*Réseaux d'assainissement*	*105 000,00*	*0,00*	
2762	*Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.*	*7 500,00*	*0,00*	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***297 500,00***	***141 000,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**934 300,00**	**806 100,00**	

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	**0,00**
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**806 100,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES | B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**		**0,00**	
13111	Agence de l'eau		0,00	
1313	Départements		0,00	
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**120 000,00**	**120 000,00**	
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00	
20	**Immobilisations incorporelles**		**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	
	Total des recettes d'équipement	**120 000,00**	**120 000,00**	
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**	
10222	F.C.T.V.A.		0,00	
1068	Autres réserves		0,00	
27	**Autres immobilisations financières**	**7 500,00**	**0,00**	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	7 500,00	0,00	
	Total des recettes financières	**7 500,00**	**0,00**	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	
	TOTAL RECETTES REELLES	**127 500,00**	**120 000,00**	
021	***Virement de la section d'exploitation***	***223 300,00***	***380 100,00***	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (6)***	***471 000,00***	***306 000,00***	
281532	*Réseaux d'assainissement*	*471 000,00*	*306 000,00*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***694 300,00***	***686 100,00***	
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***112 500,00***	***0,00***	
2031	*Frais d'études*	*105 000,00*	*0,00*	
21532	*Réseaux d'assainissement*	*7 500,00*	*0,00*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***806 800,00***	***686 100,00***	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	**934 300,00**	**806 100,00**	

RESTES A REALISER 2019 (9)	**0,00**
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**806 100,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 382 952,38									
1641 Emprunts en euros (total)					3 382 952,38									
3583464	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	17/08/1999	25/11/1999	25/11/2017	80 552,38	F		4.96	0.84188		T	X	N	A-1
MON 213406EUR	Caisse française de financement local	01/01/2004	01/01/2004	01/01/2004	100 000,00	F		4.69	4.88739		A	X	N	A-1
AR19597600	CREDIT LOCAL DE FRANCE	25/12/2005	25/12/2005	25/02/2006	100 000,00	F		3.93	3.93066		A	X	N	A-1
MON227290EUR/0	CREDIT LOCAL DE FRANCE	16/12/2004	01/01/2006	01/01/2006	50 000,00	F		4.15	4.6875		A	X	N	A-1
MON240129EUR/0	Caisse française de financement local	30/05/2006	01/06/2007	01/06/2018	460 000,00	V	EURIBOR	3.31	0.99258		A	X	N	A-1
8738224	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	18/11/2010	18/11/2010	25/02/2011	116 000,00	F		2.92	2.86597		M	X	N	A-1
9113340	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	05/11/2012	25/11/2012	25/03/2013	376 000,00	F		4.17	4.16821		T	X	N	A-1
9224172	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	11/06/2013	25/06/2013	25/10/2013	683 000,00	F		3.36	3.34623		T	X	N	A-1
A1913065000	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	03/07/2013	25/07/2013	25/10/2013	140 000,00	F		4.15	4.15115		A	X	N	A-1
9397972 / 14265	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/05/2014	26/05/2014	25/09/2014	278 000,00	F		3.61	3.86021		T	X	N	A-1
A19140FY000	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	12/11/2014	10/12/2014	10/07/2015	80 000,00	F		3.04	3.0426		A	X	N	A-1
A19140GW	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/11/2014	26/11/2014	25/08/2015	250 000,00	F		2.91	2.91		T	C	N	A-1
9545523	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	04/05/2015	25/06/2015	25/09/2015	100 000,00	F		1.91	1.92413		T	X	N	A-1
9771644	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	19/07/2016	19/07/2016	10/12/2016	130 000,00	F		1.3	1.26944		T	X	N	A-1
9833239	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	21/11/2016	20/12/2016	20/12/2017	15 000,00	F		0.75	0.75073		A	X	N	A-1
0991597	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	31/03/2014	29/11/2017	20/06/2018	107 000,00	F		1.43	1.42565		S	X	N	A-1
9915885	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	28/03/2017	25/04/2017	25/05/2018	20 000,00	F		1.66	1.64337		A	X	N	A-1
A191018L001	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	23/12/2009	21/12/2017	21/12/2017	297 400,00	V	EURIBOR	0.571	0.52901		T	C	N	A-1
Total général					3 382 952,38									

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 826 228,69					234 266,45	45 577,05	0.00	7 597,20
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 826 228,69					234 266,45	45 577,05	0.00	7 597,20
3583464	N	0,00		24 916,26	4,58	F		0.84188	4 504,27	1 152,93	0.00	101,24
MON 213406EUR	N	0,00		27 084,63	3,00	F		4.88739	6 312,98	1 270,27	0.00	974,19
AR19597600	N	0,00		54 099,43	10,08	F		3.93066	4 028,36	2 126,11	0.00	1 672,62
MON227290EUR/0	N	0,00		19 448,25	5,00	F		4.6875	2 921,02	807,10	0.00	685,88
MON240129EUR/0	N	0,00		123 705,48	3,42	V	EURIBOR	0.9758	32 910,05	44,53	0.00	19,07
8736224	N	0,00		33 783,52	3,00	F		2.86597	10 625,54	845,02	0.00	11,27
9113340	N	0,00		129 579,78	2,92	F		4.16821	41 414,25	4 761,47	0.00	61,28
9224172	N	0,00		283 219,55	3,50	F		3.34623	72 085,33	8 614,23	0.00	1 300,59
A1913065000	N	0,00		110 458,99	17,75	F		4.15115	4 248,19	4 584,05	0.00	808,09
9397972 / 14265	N	0,00		220 241,03	14,42	F		3.86021	11 784,15	7 792,37	0.00	125,42
A19140FY000	N	0,00		67 561,46	19,50	F		3.0426	2 504,13	2 053,87	0.00	939,43
A19140GW	N	0,00		205 000,00	20,33	F		2.91	10 000,00	5 856,38	0.00	567,45
9545523	N	0,00		85 328,13	20,42	F		1.92413	3 434,82	1 605,26	0.00	26,07
9771644	N	0,00		103 940,41	2,67	F		1.26944	8 242,00	1 311,16	0.00	72,57
9833239	N	0,00		10 617,08	6,92	F		0.75073	1 482,94	79,63	0.00	2,09
0991597	N	0,00		94 019,65	12,92	F		1.42565	6 630,22	1 320,86	0.00	38,18
9915885	N	0,00		17 609,93	12,33	F		1.64337	1 224,88	292,32	0.00	163,19
A191018L001	N	0,00		215 615,11	21,67	V	EURIBOR	0.52901	9 913,32	1 059,49	0.00	28,57
Total général		0,00		1 826 228,69					234 266,45	45 577,05	0,00	7 597,20

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 826 228,69					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	2121 - Agencement et aménagemt LEGERS de terrains - Terrains nus	5	10/01/2019
Linéaire	2121 - Agencement et aménagemt LOURDS de terrains - Terrains nus	30	10/01/2019
Linéaire	2128 - Autres agencemts et aménagemts LEGERS de terrains -Autres	5	10/01/2019
Linéaire	2128 - Autres agencemts et aménagemts LOURDS de terrains -Autres	30	10/01/2019
Linéaire	21311 - Construction bâtiments d'exploitation	50	10/01/2019
Linéaire	2151 Installations complexes spécialisées	60	10/01/2019
Linéaire	21532 Réseaux d'assainissement	60	10/01/2019
Linéaire	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	15	10/01/2019
Linéaire	21751 MAD - Installation complexe spécailisée	60	10/01/2019
Linéaire	217532 MAD - Réseaux d'assainissement	60	10/01/2019
Linéaire	217562 MAD - Service d'assainissem - Matériel spécifique d'expl.	15	10/01/2019

IV - ANNEXES

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

IV

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitu-tion	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN — A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**376 000,00** I	**376 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**235 000,00**	**235 000,00**
1641	Emprunts en euros	235 000,00	235 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**141 000,00**	**141 000,00**
10...	**Reprise de dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**
139	***Subv. invest. transférées cpte résultat***	***141 000,00***	***141 000,00***
020	**Dépenses imprévues (investissement)**	**0,00**	**0,00**

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**376 000,00**	**0,00**	**D001 0,00**	**376 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**686 100,00**	III	**686 100,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
2762	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		**686 100,00**		**686 100,00**
281532	*Réseaux d'assainissement*	*306 000,00*		*306 000,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*380 100,00*		*380 100,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**686 100.00**	**0.00**	**0.00**	**0,00**	**686 100,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**376 000,00**
Ressources propres disponibles	IV	**686 100,00**
Solde	V = IV - II (6)	**+ 310 100.00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**	**Article (2)**	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**47 300,00**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de :**	**1 181 000,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00	70121	Contre-valeur taxe sur les consommations d'i	511 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipemen	0,00	704	Travaux	40 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	630 000,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	**74**	**Subventions d'exploitation**	**18 500,00**
6137	Redevances, droits de passage et servitudes	0,00	741	Primes d'épuration	18 500,00
61523	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	748	Autres subventions d'exploitation	0,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobil	0,00	**75**	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
61558	Autres biens mobiliers	0,00	757	Redevances versées par les fermiers et conc	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	7588	Autres	0,00
618	Divers	0,00	**77**	**Produits exceptionnels**	**0,00**
6226	Honoraires	0,00	778	Autres produits exceptionnels	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00			
6251	Voyages et déplacements	400,00			
6261	Frais d'affranchissement	0,00			
6262	Frais de télécommunications	0,00			
627	Services bancaires et assimilés	0,00			
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00			
6287	Remboursements de frais	5 900,00			
6288	Autres	10 000,00			
63512	Taxes foncières	0,00			
6378	Autres taxes et redevances	0,00			
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**46 100,00**			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattacl	46 100,00			
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**			
6541	Créances admises en non-valeur	0,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00			
66	**Charges financières**	**50 000,00**			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00			
67	**Charges exceptionnelles**	**511 000,00**			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	511 000,00			
	Total des dépenses réelles	**654 400,00**		**Total des recettes réelles**	**1 199 500,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**306 000,00**	***042***	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**141 000,00**
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelle.*	306 000,00	*777*	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu*	141 000,00
023	***Virement à la section d'investissement***	**380 100,00**			
	Total des dépenses d'ordre	**686 100,00**		***Total des recettes d'ordre***	**141 000,00**
	D002 (5)	**0,00**		**R002 (5)**	**0,00**
	TOTAL GENERAL	**1 340 500,00**		**TOTAL GENERAL**	**1 340 500,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**	**Article (2)**	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opératio	**0,00**	**13**	Subventions d'investissement	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	13111	Agence de l'eau	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	**219 100,00**	1313	Départements	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	**16**	Emprunts et dettes assimilées	**120 000,00**
21532	Réseaux d'assainissement	219 100,00	1641	Emprunts en euros	120 000,00
21562	Service d'assainissement	0,00	**10**	Dotations, fonds divers et réserves	**0,00**
21751	Installations complexes spécialisées	0,00	10222	F.C.T.V.A.	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	**211 000,00**	1068	Autres réserves	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	211 000,00	**27**	Autres immobilisations financières	**0,00**
16	Emprunts et dettes assimilées	**235 000,00**	2762	Créances sur transfert de droits à déduction (	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00			
	Total des dépenses réelles	**665 100,00**		**Total des recettes réelles**	**120 000,00**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**141 000,00**	***040***	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**306 000,00**
13913	*Départements*	141 000,00	*281532*	*Réseaux d'assainissement*	306 000,00
			021	***Virement de la section d'exploitation***	**380 100,00**
			021	*Virement de la section d'exploitation*	380 100,00
	Total des dépenses d'ordre	**141 000,00**		***Total des recettes d'ordre***	**686 100,00**
	D001 (4)	**0,00**		**R001 (4)**	**0,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**806 100,00**		**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	**806 100,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	**Charges à caractère général**	**47 300,00**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de :**	**1 181 000,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00	70121	Contre-valeur taxe sur les consommations d'i	511 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipemen	0,00	704	Travaux	40 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	630 000,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	**74**	**Subventions d'exploitation**	**18 500,00**
6137	Redevances, droits de passage et servitudes	0,00	741	Primes d'épuration	18 500,00
61523	Entretien et réparations réseaux	10 000,00	748	Autres subventions d'exploitation	0,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobil	0,00	**75**	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
61558	Autres biens mobiliers	0,00	757	Redevances versées par les fermiers et conc	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	7588	Autres	0,00
618	Divers	0,00	**77**	**Produits exceptionnels**	**0,00**
6226	Honoraires	0,00	778	Autres produits exceptionnels	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00			
6251	Voyages et déplacements	400,00			
6261	Frais d'affranchissement	0,00			
6262	Frais de télécommunications	0,00			
627	Services bancaires et assimilés	0,00			
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00			
6287	Remboursements de frais	5 900,00			
6288	Autres	10 000,00			
63512	Taxes foncières	0,00			
6378	Autres taxes et redevances	0,00			
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**46 100,00**			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattact	46 100,00			
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**			
6541	Créances admises en non-valeur	0,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00			
66	**Charges financières**	**50 000,00**			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00			
67	**Charges exceptionnelles**	**511 000,00**			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	511 000,00			
	Total des dépenses réelles	**654 400,00**		**Total des recettes réelles**	**1 199 500,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**306 000,00**	***042***	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**141 000,00**
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelle.*	306 000,00	*777*	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu*	141 000,00
023	***Virement à la section d'investissement***	**380 100,00**			
	Total des dépenses d'ordre	**686 100,00**		***Total des recettes d'ordre***	**141 000,00**
	D002 (5)	**0,00**		**R002 (5)**	**0,00**
	TOTAL GENERAL	**1 340 500,00**		**TOTAL GENERAL**	**1 340 500,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opératio	**0,00**	**13**	Subventions d'investissement	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	13111	Agence de l'eau	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	**219 100,00**	1313	Départements	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	**16**	Emprunts et dettes assimilées	**120 000,00**
21532	Réseaux d'assainissement	219 100,00	1641	Emprunts en euros	120 000,00
21562	Service d'assainissement	0,00	**10**	Dotations, fonds divers et réserves	**0,00**
21751	Installations complexes spécialisées	0,00	10222	F.C.T.V.A.	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	**211 000,00**	1068	Autres réserves	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	211 000,00	**27**	Autres immobilisations financières	**0,00**
16	Emprunts et dettes assimilées	**235 000,00**	2762	Créances sur transfert de droits à déduction	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00			
	Total des dépenses réelles	**665 100,00**		**Total des recettes réelles**	**120 000,00**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**141 000,00**	***040***	***Opérations d'ordre de transfert entre secti***	**306 000,00**
13913	*Départements*	141 000,00	*281532*	*Réseaux d'assainissement*	306 000,00
			021	***Virement de la section d'exploitation***	**380 100,00**
			021	*Virement de la section d'exploitation*	380 100,00
	Total des dépenses d'ordre	**141 000,00**		***Total des recettes d'ordre***	**686 100,00**
	D001 (4)	**0,00**		**R001 (4)**	**0,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**806 100,00**		**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	**806 100,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
			10	Dotations, fonds divers et réserves	**0,00**
			10222	F.C.T.V.A.	0,00
	Total des dépenses réelles	**0,00**		**Total des recettes réelles**	**0,00**
	Total des dépenses d'ordre	**0,00**		***Total des recettes d'ordre***	**0,00**
	D001 (4)	**0,00**		**R001 (4)**	**0,00**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**		**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	**0,00**

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45872	Intitulé de l'opération : Etude de faisabilité réfection berges de Tourne - financement B		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2020 (2)	RAR 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
458172 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a-c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (b-d)	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**1 199 500,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

IV

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche - 07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

IV

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Attaché Principal	A	1	4 000.00
Ingénieur	A	1	22 400.00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	6 700.00
Technicien Territorial	B	1	13 000.00
TOTAL GENERAL		**4**	**46 100.00**

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2) 01/01/2019 : Délégation de service public	SAUR	SAUR		
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

Présenté par le Président, Jean-Paul CROIZIER,
A Bourg-Saint-Andéol, le 12/03/2020
Le Président, Jean-Paul CROIZIER,

Communauté de Communes Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-SAINT-ANDÉOL
07700

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : Pour : 34
Contre : 1
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Bourg-Saint-Andéol, le 12/03/2020

Date de convocation : 06/03/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ARCHAMBAULT Daniel	
BARNIER Alain	
BIANCHI Jean-Noël	
BOUCHON Michel	
BOULAY Marc	
BOUVIER Mireille	
CHAZAUT Bernard	
COAT Jean-François	
CROIZIER Jean-Paul	
DALLARD M. Bernadette	
DE VAULX François	
DUMARCHE Brigitte	
FORTHOFFER Martine	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

GARCIA Patrick	
GARCIA Christine	
GARIN Monique	
GUIGUE PUJUGUET Brigitte	
LANDRAUD Maryline	
LAVIS Christian	
MAITREJEAN Régine	
MALFOY Christine	
~~MARTIN Jean-Luc~~ GIRAUD	
MARTINEZ Serge	
MATHON Christophe	
MAULAVE Christian	
PEZZOTTA Christel	
PREVOT Michèle	
RANCHON Denis	
RIEU Roland	
RIVIER Pierre-Louis	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

ROBASTON Sonia	
ROSIN Isabelle	
SERRE Jean-Marc	
VALETTE Cathy	
VERMOREL André	
VERON Thierry	

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Paul CROIZIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2020, et de la publication le 16/03/2020

A Bourg-Saint-Andéol, le 16/03/2020